

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 15 MARS 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 15 mars 2019, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Etaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Hubert Marrel, Solange Falgon, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette, Pascal Garnier.

Était excusé : Jean Borie qui avait donné pouvoir à Dominique Charretier.

Étaient absents : Eric Jacob et Patricia Portal-Baptiste

Secrétaire de séance : Pascal Garnier a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Objet : Immeuble Coccinelle : attribution du lot complémentaire n°15 « mousse projetée-chape-carrelage » :

M. le Maire rappelle au conseil qu'il était prévu une chape industrielle au rez-de-rue et au rez-de-jardin de l'immeuble Coccinelle. Le lot « chapes industrielles » ayant été déclaré infructueux deux fois, le maître d'œuvre propose de réaliser un carrelage en substitution. Une consultation a donc été engagée pour ce lot complémentaire pour lequel la commune a reçu 2 offres. L'analyse des offres effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre et la commission d'appel d'offres, a permis d'établir un classement des entreprises dont le résultat permet d'attribuer le lot complémentaire n°15 « mousse projetée-chape-carrelage » à l'entreprise Astruc de Brives-Charensac pour 20 596.50€ HT (TF : 11 208.91€, TC : 9 387.59€). Etant précisé que ces montants tiennent compte de la variante consistant à poser du carrelage en 30x30 dans le gîte en remplacement du carrelage en 60x60 soit une moins-value de 2 594€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot n°15 à l'entreprise Astruc de Brives-Charensac de 20 596.50€ HT et autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Objet : Immeuble Coccinelle : avenant n°1 au lot n°2 « démolition, maçonnerie » :

M. le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de prévoir un avenant au marché de l'entreprise Ampilhac et fils lot n°2 « démolition, maçonnerie » correspondant à des travaux non prévus (réhausse ouvertures, consolidation mur, remplacement planchers...) et à des travaux supprimés (courette modifiée par un dallage avec pierres de récupération...)

L'avenant s'établit comme suit :

| | Tranche ferme | Tranche cond. | Total € HT | % |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------|
| Marché initial HT | 146 498.50 € | 12 728.10 € | 159 226.60 € | |
| Travaux en plus | 8 943.00 € | 5 681.50 € | 14 624.50 € | |
| Travaux en moins | 0.00 € | -6 173.80 € | -6 173.80 € | |
| Nouveau montant du marché HT | 155 441.50 € | 12 235.80 € | 167 677.30 € | 5.31% |

| | | | | |
|-------------------------|------------|-----------|-------------------|--|
| Montant de l'avenant HT | 8 943.00 € | -492.30 € | 8 450.70 € | |
|-------------------------|------------|-----------|-------------------|--|

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 11 voix pour et 1 abstention (P. Helleputte), J. Ampilhac ne prenant pas part au vote, d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2 « démolition, maçonnerie » tel que précédemment présenté et autorise M. le Maire à le signer.

J. Ampilhac précise que des moins-values sont prévues sur le lot plâtrerie et sur d'autres lots environ 5 000€.

Objet : Immeuble Coccinelle : avenant n°1 au lot n°5 « menuiseries intérieures » :

M. le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de prévoir un avenant au marché de l'entreprise Defix lot n°5 « menuiseries intérieures » correspondant à l'ajout d'une porte donnant accès à la mezzanine.

L'avenant s'établit comme suit :

| | Tranche ferme | Tranche cond. | Total € HT | % |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Marché initial HT | 33 811.68 € | 23 841.19 € | 57 652.87 € | |
| Travaux en plus | 552.43 € | 0 € | 552.43 € | |
| Travaux en moins | 0.00 € | 0 € | 0 € | |
| Nouveau montant du marché HT | 34 364.11 € | 23 841.19 € | 58 205.30 € | 0.96% |

| | | | | |
|-------------------------|----------|-----|-----------------|--|
| Montant de l'avenant HT | 552.43 € | 0 € | 552.43 € | |
|-------------------------|----------|-----|-----------------|--|

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 11 voix pour et 1 abstention (P. Helleputte), d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°5 « menuiseries intérieures » tel que précédemment présenté et autorise M. le Maire à le signer.

Objet : Engagement de la commune dans le dispositif « revitalisation des bourgs-centres de Haute-Loire » du CPER Auvergne 2015-2020 :

Dans le cadre de la mesure « revitalisation des bourgs-centres de Haute-Loire » de la convention départementale du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Auvergne 2015-2020, la commune d'Allègre a été retenue pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier au titre du CPER. La commune a, en effet, été identifiée comme pôle de centralité structurant son territoire mais dont le déclin des fonctions de son centre-bourg conduit à la baisse générale d'attractivité du territoire.

Au vu des enjeux de requalification de l'habitat, du patrimoine et du cadre de vie, de redynamisation de l'économie locale et du lien social, du maintien des services et des équipements essentiels à la vie locale, ainsi que le développement de l'accessibilité et des mobilités douces, la commune :

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 10 voix pour et 2 abstentions (D. Charretier et S. Falgon) de :

- Valider la proposition qui lui est faite de s'engager dans cette mesure, ce qui lui permettra de bénéficier de l'accompagnement d'Haute-Loire Ingénierie pour la mise en place de cette démarche.
- D'engager, sous maîtrise d'ouvrage communale, la réalisation d'une étude pluri-thématique visant à définir une stratégie globale de reconquête de sa centralité et un plan d'actions afin de revitaliser son centre-bourg.
- Autoriser Monsieur le maire, au nom du Conseil municipal, à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la consultation des prestataires, en se fixant comme coût objectif un montant de 80 000 € d'études et d'animation. **Le coût réel de l'étude sera évalué en fonction des besoins et il tiendra compte des études déjà menées par la commune dans le cadre de la revitalisation du bourg.**
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au nom du Conseil municipal, les financements mis en place dans le cadre de la mesure CPER (Etat à hauteur de 30 % ; Région à hauteur de 40 % et Département à hauteur de 10%).
- Autoriser Monsieur le maire, à désigner un élu communal référent et son suppléant, ainsi qu'à solliciter l'intercommunalité afin de désigner un élu intercommunal référent et son suppléant.

M. le Maire précise :

- Qu'un Comité de pilotage sera mis en place et sera chargé de l'aide à la décision afin d'assurer l'avancement de l'étude. Il sera composé du maire et de ses adjoints, du DGS ou du secrétaire de la commune, du président de l'intercommunalité et du vice-président compétent, d'InGé43, des conseillers départementaux et régionaux référents, ainsi que du Préfet de la Haute-Loire.
- Qu'une équipe-projet sera chargée du suivi technique de l'étude et de la préparation des Comités de pilotage. Elle sera composée des élus municipaux et intercommunaux référents, des services concernés de la commune, de l'intercommunalité, des pays et des PNR le cas échéant, des délégués départementaux de la DDT, d'InGé43 et de l'ensemble de ses partenaires selon les sujets abordés : mission territoire, mission logement, MDDT, CAUE, CCI, CMA, OPAC 43, ABF, EPF, etc.

Objet : Tennis : restructuration des 2 courts, choix de l'entreprise :

M. le Maire rappelle au conseil que les 2 courts de tennis d'Allègre vont être rénovés en béton poreux dans le cadre de la mutualisation des tennis d'Allègre, Chadrac, Espaly-St-Marcel, Polignac et St Paulien réunis au sein de l'association du « Tennis club des 5 châteaux » (TC5C).

Pour la réalisation de ces travaux, trois entreprises ont été consultées, après analyse et avis de la commission d'appel d'offres, il en ressort que l'offre de l'entreprise la plus qualifiée techniquement et la plus avantageuse est celle de Laquet Tennis SAS de Lapeyrouse Mornay (26) pour 44 261.80€ HT option comprise (réfection mur et sol d'entraînement).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Laquet Tennis SAS pour 44 261.80€ HT.

Objet : Acquisition d'une parcelle de terrain rue du Château :

M. le Maire propose au conseil d'acquérir une parcelle de terrain, sise rue du Château afin de réaliser des places de stationnement. D'une superficie de 137m², cette parcelle appartient à la SCI « La Rose de Noël » qui consent à la céder à la commune pour la somme de 700€ soit 5.11€ le m².

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, J. Ampilhac ne prenant pas part au vote, d'acquérir la parcelle de terrain sise rue du Château, aux conditions précédemment évoquées et autorise Dominique Charretier, Maire-adjointe, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera ; étant précisé que les frais de bornage et les droits et taxes seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Objet : renouvellement de l'adhésion de la commune au service « Assistance retraites » du CGD 43 :

Par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assistance Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 18 décembre 2018, le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de reconduire la convention relative au service Assistance retraites.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le Centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

| Objet : | Tarif unitaire |
|--|----------------|
| Immatriculation de l'employeur | 10 € |
| Affiliation | 10 € |
| Demande de régularisation de services | 70 € |
| Validation de services de non titulaire | 70 € |
| Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC | 70 € |
| Dossier de liquidation de pension (invalidité, réversion) | 50 € |
| Dossier de liquidation de pension (normale, carrières longues) et entretien retraite agent | 50 € |
| Entretien retraite et simulation de pension | 50 € |
| Dossier de pré-liquidation avec engagement | 50 € |
| Dossier de pré-liquidation (Cohorte) et/ou qualification des comptes individuels retraites | 40 € |
| Correction des Comptes Individuels Retraites | 40 € |
| Correction des anomalies des déclarations individuelles : Par tranche de 3 anomalies | 40 € |

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire n° 2018-27 du 18 décembre 2018,

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au service « Assistance retraites » du CDG 43 et autorise M. le Maire à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

DIA : M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- parcelle : B-871 sise 21, rue du St Esprit.
- parcelles : B-867 et B-855 sises 13, rue du St Esprit
- parcelle : B-433 sise 16, rue du Parc
- parcelles : B-892, B-893 et B-888 sises 7, rue du Bac
- parcelle : B-863 sise 5, rue du St Esprit.

4. Informations sur l'activité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :

Mobilité : un transport en commun (taxi à la demande) va être mis en place les mercredis matin. Le point de départ des circuits pourrait être Céaux d'Allègre, Monlet et Vernassal en direction d'Allègre ; la desserte des villages est à l'étude. Le coût du service est fixé à 1.50€.

Une voiture électrique type Renault Zoé sera à la disposition des usagers à l'automne 2019 pour une location individuelle ou en covoiturage. Le prix à la journée n'est pas encore fixé, il pourrait être compris entre 6 et 12€. La station de recharge sera installée à proximité de la maison de santé, elle comprendra une borne électrique avec deux prises.

Centre de loisirs : la compétence a été transférée aux communes disposant d'une structure d'accueil au 01/01/2019. Il revient désormais à la commune d'Allègre d'en assurer la gestion avec l'association Ville Auvergne en charge de la partie animation.

Musée du mont Bar : la CAPEV ne voulant pas assurer les charges de fonctionnement du musée, les éléments du musée ont été transférés au point info tourisme. De cette façon l'exposition permanente sur le volcanisme sera visible aux heures d'ouverture de l'agence postale communale et du point information tourisme à partir de juillet 2019.

Syndicat ferroviaire : En 2019, l'entretien de la voie se poursuit par l'intervention d'un chantier d'insertion. Le syndicat ferroviaire recherche des financements pour la mise en service d'un train touristique ou de fret entre Sembadel et Darsac.

5. **Questions des conseillers et du public :**

6. **Informations de la municipalité :**

Nettoyage de printemps : samedi 13 avril à 14h au centre George Sand.